



HAL
open science

Analyse pragmatique du latin nedum

Anna Orlandini, Paolo Poccetti

► **To cite this version:**

Anna Orlandini, Paolo Poccetti. Analyse pragmatique du latin nedum. Revue de Linguistique Latine du Centre Alfred Ernout (De Lingua Latina), 2023, REVUE-CENTRE-ERNOUT, 24. hal-04338257

HAL Id: hal-04338257

<https://hal.sorbonne-universite.fr/hal-04338257>

Submitted on 12 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Analyse pragmatique du latin *nedum*

Anna ORLANDINI
Centre Alfred Ernout
anna.orlandini3@unibo.it

Paolo POCETTI
Rome 2-Tor Vergata
paolopocetti@tiscali.it

RÉSUMÉ

On décrit l'évolution de l'adverbe *nedum* (qui résulte de la soudure de la négation *ne* et l'adverbe *dum*) à partir de la période archaïque. Il est employé dans des énoncés associant deux propositions ou phrases ordonnées selon une progression argumentative. La première proposition présente une assertion présupposée. *Nedum* figure à l'initiale de la deuxième proposition, dont le verbe est souvent au subjonctif, et pour laquelle on propose une origine prohibitive. *Nedum* est traduit par "à plus forte raison", "tant s'en faut que". *Nedum* entre dans des énoncés du type : "à peine *P*, encore moins *P'*", ou bien : "La réalisation de l'événement *E* est à peine possible; à plus forte raison la réalisation de l'événement *E'* est encore moins possible", ce qui implique "la réalisation de l'événement *E'* est impossible".

SUMMARY

We describe the evolution of the adverb *nedum* (which results from welding the negation *ne* and the adverb *dum*) from the archaic period onwards. It is used in utterances combining two propositions or sentences arranged in an argumentative progression. The first proposition presents a presupposed assertion. *Nedum* appears in the initial of the second proposition, whose verb is often in the subjunctive, and for which a prohibitive origin is proposed. *Nedum* is translated as 'à plus forte raison', 'tant s'en faut que'. *Nedum* is used in utterances such

as: "P can hardly be realised, P' is even less likely to be realised", or: "The realisation of event E is barely possible; a fortiori the realisation of event E' is even less possible", which implies "the realisation of event E' is impossible".

1. INTRODUCTION

L'adverbe latin *nedum* s'insère dans une riche série paradigmatique d'adverbes issus de la soudure (univerbation) avec *dum*, parmi lesquels, ceux qui présentent un élément négatif (*nondum*, *necdum* (*nequedum*), *nihildum*, *hau(d)dum*, *vixdum*) sont plus fréquents que ceux qui sont formés avec un élément positif (*agedum*, *etiamdum*, *usquedum*, *dudum*).

Parmi les lexèmes négatifs pouvant se combiner avec *dum*, le plus fort du point de vue sémantique est *ne*, employé dans des contextes prohibitifs desquels les autres sont exclus¹. Cette particularité est essentielle pour comprendre les développements diachroniques de *nedum*.

2. EMPLOI CHEZ PLAUTE ET TÉRENCE

Un moment clé de l'évolution de *nedum* est saisissable déjà entre Plaute et Térence.

En effet, chez Plaute *nedum* ne se présente pas comme un seul mot autonome, mais sous la forme de deux éléments séparés, comme cela se produit pour les autres occurrences de *dum* associé à d'autres

¹ Alors qu'en *dum* on peut facilement reconnaître un adverbe temporel duratif, sémantiquement proche de *iam* ou de *nunc*, les opinions divergent quant à l'interprétation de *ne* qui exprimerait une valeur prohibitive selon HAND (IV 150), KÜHNER-STEGMANN (II 67), WACKERNAGEL (II 277), ERNOUT-MEILLET (Dict. Etymologique de la langue latine s.v.), ERNOUT-THOMAS (Syntaxe latine 152), PASCUCCI (1961), mais une valeur finale négative selon LINDSAY (102), LÖFSTEDT (413), HANDFORD (1946, 53) et RIEMANN (1935).

lexèmes (*non ... dum*; *etiam ... dum*²; *nunc dum*³):

(1a) Plaut. *Men.* 1044-45 :

Id si attulerit, dicam ut a me abeat liber quo uolet, /

Ne dum⁴, *quando sanus factus sit, a me argentum petat.*

“S’il l’apporte (=l’argent), je lui dirai de s’en aller où il voudra, **afin que**, quand il aura retrouvé la raison, il **ne** vienne **pas** me réclamer l’argent.”

(1b) Plaut. *Mil.* 430-432 :

Persectari hic uolo, /

*Sceledre, nos nostri an alieni simus; ne dum*⁵ *quispiam /*

Nos uicinorum imprudentis aliquis immutauerit.

“Je veux aller ici au fond des choses, Scélédrus, et savoir si nous sommes nous-mêmes ou bien d’autres; est-ce que quelqu’un de nos voisins nous aurait changés, sans que nous nous en apercevions ?”

Pour cette raison, dans les deux passages plautiniens, l’élément *dum* fut différemment corrigé par les éditeurs (par exemple A. Ernout, CUF), tantôt en *clam* (en 1b), tantôt en *tum* (en 1a).

Un autre emploi de *nedum* qui sera attesté surtout dans la prose classique, soit la valeur de *tanto minus*, est déjà présent chez Térence :

(1c) Ter. *Heaut.* 452-454:

satrapes si siet /

Amator, numquam sufferre eius sumptus queat, /

Nedum tu possis.

“si elle avait pour amant un satrape, jamais il ne pourrait assumer ses dépenses. À plus forte raison tu ne pourrais pas le faire.”

Dans cette phase, *nedum* peut encore garder la force du *ne* prohibitif, ou il peut cacher un *verbum putandi* implicite. En effet

² Plaut. *Truc.* 321: *haud convenit etiam hic dum Phronesium.* “il n’a pas encore été reçu par Phronésie.”

³ Plaut. *Curc.* 243: *Nunc dum salsura sat bona est.* “C’est le moment où les salaisons sont encore assez bonnes.” (traduction A. Ernout, CUF)

⁴ *Dum* est une variante textuelle, le <d> étant peu sûr. L’édition de la CUF (A. Ernout) a retenu la leçon <tum>.

⁵ *Dum* est une variante textuelle. L’édition de la CUF (A. Ernout) a retenu la leçon <clam>, et il marque la séquence <cla> comme peu sûre.

nedum tu possis de (1c) est expliqué comme une brachilogie à la place de *nedum te posse existimes*⁶.

Cette valeur est présente déjà chez Plaute, où *ne* avec un *verbum putandi* a déjà la même fonction qu'aura ensuite *nedum* tout seul :

(1d) Plaut. *Mil.* 1273-1274 :

Viri quoque armati idem istuc faciunt ;/

Ne tu mirere mulierem.

"Des soldats en armes aussi font cette même chose ; ne t'étonne pas de ce qu'une femme ..."

(1e) Plaut. *Amph.* 330 :

Vix incedo inanis, **ne** ire posse cum onere **existumes**.

"J'ai de la **peine** à marcher sans rien porter, **ne t'imaginer pas** que je puisse marcher avec un fardeau !"

3. FONCTION PROHIBITIVE A L'ORIGINE ?

L'hypothèse que la fonction originelle est prohibitive pourrait être appuyée par la présence fréquente d'un subjonctif avec *nedum* :

(2a) Cic. *Cluent.* 95 : *Optimis, hercule, temporibus [...] nec P. Popilius nec Q. Metellus [...] uim tribuniciam sustinere potuerunt, nedum his temporibus, his moribus, his magistratibus, sine uestra sapientia ac sine iudiciorum remediis salui esse possimus.*

"Aux époques les plus heureuses, par Hercule, [...] ni Publius Popilius, ni Quintus Metellus [...] ne purent soutenir la violence des tribuns : **tant s'en faut que** de nos jours, avec nos mœurs, nos magistrats, sans votre sagesse et sans le secours des tribunaux **nous puissions** être sains et saufs." (traduction P. Boyancé, CUF)

(2b) Cic. *Planc.* 90 : *Mortem me timuisse dicis. Ego uero ne immortalitatem quidem contra rem publicam accipiendam putarem, nedum emori cum pernicie rei publicae uellem.*

"Tu dis que j'ai eu peur de la mort. Mais moi, je n'aurais pas pensé que je puisse accepter **même** l'immortalité au détriment de l'État ; **à plus forte raison**, je n'aurais pas voulu mourir en causant la perte de l'État."

(2c) Cic. *fam.* 16,8,2: **Vix** in ipsis tectis et oppidis frigus infirma ualetudine uitatur, **nedum** in mari et uia sit facile abesse ab iniuria temporis.

"Dans les maisons et dans les villes **à peine** se défend-on du froid quand

⁶ Cf. HOFMANN-SZANTYR 1965, 618.

on est en mauvaise santé ; **tant s'en faut que** sur mer et sur les routes il soit facile d'échapper aux outrages de la saison (d'hiver) !"

La proposition modalisée avec *possum* au subjonctif (*nedum possis*: 7c ; *nedum possimus* : 8a; *nedum tu possis*) met en lumière la valeur épistémique du *verbum putandi* implicite : "encore moins *on peut penser que* l'on puisse ...".

Nedum peut se présenter dans une tournure brachilogique, mais il implique toujours une phrase négative entière, souvent avec le même prédicat ("à peine *P*, encore moins *P'*"), comme dans:

(2d) Cic. *fam.* 9,26,2 : *Me uero nihil istorum **ne iuuenem quidem** mouit unquam ; **ne (= nedum)** nunc senem.*

"Quant à moi, rien de tout cela ne m'a jamais troublé quand j'étais jeune, **à plus forte raison** (rien ne peut me troubler) maintenant que je suis vieux."

(2e) Liv. 6,7,2: *Camillo centuriones renuntiauerunt turbatas militum mentes esse ... quin uoces quoque auditas 'cum centenis hostibus singulas pugnatorios et **aegre inermem** tantam multitudinem, **nedum armatam**, sustineri posse'.*

"Des centurions vinrent dire à Camille que les esprits des soldats étaient perturbés ... et même que des paroles avaient été entendues disant qu'ils combattraient à un contre cent et qu'ils pouvaient **difficilement** combattre une si grande multitude quand elle était **sans armes**, donc, **à plus forte raison**, quand elle était **armée**. »

(2f) Liv. 24,4,1 : *In Sicilia Romanis omnia mutauerat mors Hieronis regnumque ad Hieronymum nepotem eius translatum, puerum **uixdum** libertatem, **nedum** dominationem modice laturum.*

"En Sicile pour les Romains la mort de Hiéron avait tout changé ainsi que le fait que le règne avait été transféré à son petit-fils Hiéronymus, un enfant **à peine** capable de gérer sa liberté, et **à plus forte raison** son pouvoir absolu. »

Dans ces cas, *nedum* focalise un mot qui est l'antonyme d'un autre présent dans la phrase qui précède, négative ou de sens négatif : *iuuenem ... senem* (2d); *inermem ... armatam* (2e); *libertatem ... dominationem* (2f).

4. NEDUM ET LA NÉGATION

La phrase négative fait en sorte que *nedum* fonctionne comme un accroissement et une focalisation du *posé* négatif (*tanto minus*), selon le même parcours argumentatif.

Nedum est fréquent aussi dans des propositions dont le sens négatif est apporté par un adverbe à polarité négative dans une proposition corrélée : *uix, aegre*, comme c'était le cas du *ne* prohibitif dans la structure encore paratactique *vix ... ne* du passage plautinien (1e):

(3a) Liv. 34,20,7: **Vix** clamorem eorum, **nedum** impetum Suessetani tulere.

"Les Suessétains **eurent peine** à soutenir leurs cris, **à plus forte raison** leur assaut."

(3b) Liv. 35,43,6 : *Decem milia peditum fuere et quingenti equites, sex elephanti, uix ad Graeciam nudam occupandam satis copiarum, nedum ad sustinendum Romanum bellum.*

"Il y avait dix mille hommes d'infanterie, cinq cents chevaux et six éléphants, forces **à peine** suffisantes pour s'emparer de la Grèce sans défense et **à plus forte raison** pour soutenir la guerre contre les Romains."

(3c) Cic. *fam.* 16,8,2 : voir ci-dessus l'exemple 2c.

5. QUESTION RHÉTORIQUE A ORIENTATION NÉGATIVE

Une question rhétorique à orientation négative engendre le même fonctionnement pour *nedum*:

(4a) Tac. *ann.* 4,11,1 : *Quis enim mediocri prudentia, nedum Tiberius tantis rebus exercitus, inaudito filio exitium offerret?*

"Quel homme de bon sens, en effet, et **à plus forte raison** Tibère instruit par l'expérience d'affaires si importantes, aurait pu, sans entendre son fils, lui présenter la mort ?"

Autres traductions :

« Quel homme, en effet, doué d'un bon sens ordinaire et, **à plus forte raison** comment Tibère avec son expérience éprouvée aurait-il pu, sans entendre son fils, lui présenter la mort ? » (traduction H. Goelzer, 1924, CUF).

« For what man of ordinary prudence, **to say nothing** of Tiberius with his training in great affairs, would force death upon a son whose defence was unheard ? » (traduction J. Jackson, 1970, collection Loeb)

Cet emploi continue dans toute la latinité, même chez les auteurs d'époque tardive: en corrélation avec une proposition introduite par un TPN et même en l'absence de l'opérateur de négation, par l'influence du sens négatif de *uix*⁷, la proposition introduite par *nedum* a toujours un sens négatif plein :

(4b) Suet. *Tib.* 44,1 : *Maiore adhuc ac turpiore infamia flagrauit, uix ut referri audiriue, nedum credi fas sit.*

"Il brûla d'une turpitude encore plus grande et plus grave de sorte qu'il serait **à peine** licite d'en parler ou d'entendre en parler, **à plus forte raison** (il ne serait pas licite) d'y croire."

« On lui prête des turpitudes encore plus infâmes, et telles qu'on ose **à peine** les décrire ou les entendre exposer, ni **à plus forte raison** y croire. » (traduction H. Ailloud, 1932, CUF)

(4c) Apul. *met.* 9,39,7 : *'Nam et hic ipse' aiebat 'iners asellus et nihilo minus <mordax> morboque detestabili caducus uix etiam paucos holerum maniculos de proximo hortulo solet anhelitu languido fatigatus subuehere, nedum ut rebus amplioribus idoneus uideatur gerulus'.*

" 'En effet', disait-il, 'c'est un âne qui n'a pas la moindre vigueur, et qui, néanmoins, mord et qui tombe sous l'effet d'une maladie abominable ; **à peine** aussi peut-il transporter quelques bottes de légumes du petit jardin tout proche, étant épuisé par un souffle affaibli ; **à plus forte raison** est-ce qu'il paraît être un porteur adapté à des choses plus lourdes ?' »

Autre traduction :

« 'Et d'ailleurs', disait-il, 'c'est un baudet qui n'est propre à rien, ce qui ne l'empêche pas de mordre ; il tombe d'un mal de sinistre augure. C'est à peine si du jardinet voisin il transporte, travaillé d'un souffle défaillant, quelques malheureuses bottes de légumes : juge s'il est de force à porter de plus lourds fardeaux. » (traduction P. Vallette, 1945, CUF)

(4d) Amm. 18,6,7 : *Sabinianum [...] uix sine turpi metu sufficientem ad leuem conuiuii, nedum proelii strepitum perferendum.*

"Sabinien [...] un homme à perdre contenance au bruit joyeux d'un festin. Qu'on se le figure sur un champ de bataille."

Nedum engendre une interprétation inférentielle : si une prédication se réalise avec peine dans une condition plus faible ou favorable, à plus forte raison (*a fortiori*), dans une condition plus forte ou défavorable, la prédication ne se réalisera pas. C'est la "loi de faiblesse" selon l'analyse d'O. Ducrot (1980) :

⁷ Le TPN *uix* possède, en effet, une valeur 'polaire' positive et une valeur 'proximale' négative.

“Si un énoncé *p* appartient à la classe argumentative déterminée par *r*, mais est un argument faible pour *r*, alors, dans certaines circonstances, *p* peut être un argument fort pour *non -r*.” (Moeschler-Reboul 1994,287).

6. NÉGATION DE LA PROPOSITION INTRODUCTRICE

La négation de la proposition introduite par *nedum* est une négation pleine. *Nedum* est dans ces contextes un simple adverbe, comme le prouve sa possibilité de se présenter en association avec *ut*:

(5a) Liv. 30,21,9 : *adeo ne aduenientem quidem gratiam homines benigne accipere, nedum ut praeteritae satis memores sint.*

« tant il était vrai que les hommes ne recevaient pas de manière reconnaissante un bienfait même au moment où il arrivait, **à plus forte raison** ils ne s'en souvenaient pas quand ce bienfait appartenait au passé. »

Autre traduction :

« so true was it that men did not gratefully receive a blessing upon its coming, **much less** duly remember it when past. » (traduction Frank Gardner Moore, 1971, collection Loeb)

(5b) Tac. *dial.* 10,2 : *Quando enim rarissimarum recitationum fama in totam urbem penetrat ? nedum ut per tot provincias innotescat.*

“Quand, en effet, la renommée de lectures très remarquables se répand-elle dans toute la ville ? **bien loin de** se faire connaître dans tant de provinces.”

Autre traduction :

« Quand donc la renommée de lectures très remarquables se répand-elle dans la ville entière ? **à plus forte raison**, quand pénètre-t-elle dans un si grand nombre de provinces ? » (traduction H. Bornecque, 1936, CUF)

7. SALLUSTE, TITE-LIVE, PROPERCE

Chez Salluste et chez Tite-Live, dans des contextes analogues (condition favorable vs. condition défavorable ; condition plus forte vs. condition plus faible), les occurrences de *nedum* ont un sens négatif même si la proposition corrélée est formellement positive, mais sémantiquement négative :

(6a) Sall. *Catil.* 11,8 : *Quippe secundae res sapientium animos fatigant,*

ne (= **nedum**⁸) *illi, corruptis moribus uictoriae temperarent.*

"La prospérité énerve jusqu'à l'âme du sage : comment ces hommes aux mœurs corrompues auraient-ils pu se modérer dans la victoire ?" (traduction A. Ernout, 1941, CUF)

Traduction littérale :

« En effet, la prospérité émousse l'esprit des sages ; **à plus forte raison** ces gens aux mœurs corrompues n'étaient pas modérés dans la victoire. »

(6b) Liv. 26,26,10 : *Otium, ut solet, excitauit plebis rumores : ... querebantur, et consules bellicosos ambo uiros acresque nimis et feroces creatos qui uel in pace tranquilla bellum excitare possent, nedum in bello respirare ciuitatem forent passuri.*

"L'inaction, comme d'habitude, produisit les rumeurs de la plèbe : ils se plaignaient ... et de ce que avaient été élus comme consuls des hommes tous deux belliqueux et trop impétueux et hautains, qui, **même en temps de paix tranquille** étaient capables de susciter une guerre et qui **à plus forte raison dans la guerre** ne permettraient pas que l'Etat ait du répit. »

(7a) Liv. 9,18,4 : *Referre in tanto rege piget superbam mutationem uestis et desideratas humi iacentium adulationes, etiam uictis Macedonibus graues, nedum uictoribus.*

"J'ai des scrupules, à propos d'un si grand roi, de rappeler le changement ostentatoire de ses vêtements et son désir de recevoir les adulations des hommes se prosternant au sol devant lui, ce qui eût été difficile à supporter **même** pour les Macédoniens vaincus, et **à plus forte raison** pour les Macédoniens vainqueurs. »

Chez Properce, le dernier auteur qui présente des occurrences de *nedum* en poésie, *nedum* fonctionne de la même manière :

(7b) Prop. 1,9,29 :

*Quisquis es, assiduas a ! fuge blanditias ;/
Illis et silices et possint cedere quercus,/
Nedum tu possis, spiritus iste leuis.*

"Qui que tu sois, a ! fuis les caresse assidues ; devant elles, même les pierres et les chênes **pourraient céder, à plus forte raison tu le pourrais**, toi, (qui est) un pauvre souffle léger."

Autre traduction :

« Qui que vous soyez, quand elles sont assidues, a ! fuyez les caresses ; elles viendraient à bout des roches et des chênes, **à plus forte raison** de ce pauvre souffle que vous êtes. » (traduction D. Paganelli, 1929, CUF)

En (7a) *graves* signifie, comme souvent chez Tite-Live, *non tolerabiles*

⁸ À propos de ce passage, O. RIEMANN (1935,555) suggère une paraphrase qui met en lumière le sens négatif : *secundas res uix sapientium animi tolerare queunt.*

et en (7b) *cedere* admet la paraphrase *non resistere*⁹.

Un élément clé dans les contextes avec l'adverbe *nedum* est la focalisation d'un antonyme ou des effets de sens antonymiques : par exemple :

victis ... victoribus (7a),

quercus ... spiritus levis (7b),

comme on l'a remarqué pour les contextes présentant une corrélatrice négative.

8. NEDUM FOCALISATEUR

Un autre emploi intéressant existe quand l'adverbe focalise un mot présent dans la proposition corrélatrice ou quand il focalise une partie par rapport à la totalité. Cet emploi est fréquent chez Tacite :

(8a) Tac. *ann.* 13,20,4: *sed cuicumque, nedum parenti, defensionem tribuendam.* "Mais n'importe qui et **surtout** une mère devait recevoir le droit de se défendre."

Autre traduction : « Mais n'importe qui et, **à plus forte raison**, une mère devait avoir le droit de se défendre. » (traduction H. Goelzer, 1925, CUF)

(8b) Tac. *ann.* 13,38,3 : *Cuicumque mortalium, nedum ueteri et prouido duci, barbarae astutiae patuissent.*

"Tout mortel et **surtout** un général chevronné et prévoyant devait éventer cette ruse barbare."

Autre traduction :

« N'importe qui et **à plus forte raison** un chef vieilli et prévoyant devait éventer cette ruse des barbares. » (traduction H. Goelzer, 1925, CUF)

Ces passages présentent un relatif indéfini *cuicumque* dans la première proposition, alors que *nedum*, dans la proposition corrélatrice, signale un X précis pour lequel la prédication, qui vaut en général pour n'importe qui, doit aussi valoir.

Si l'on affirme qu'il doit être permis à quiconque (*cuicumque*) de défendre, cela implique, bien évidemment, aussi Agrippine ; être « une mère » et davantage « la mère du prince » sert à renchérir sur le *posé* de l'énoncé ("et surtout").

De même dans l'ex. (8b) : tout mortel était à même de découvrir le piège, à plus forte raison (et cela renforce le *posé*) un général

⁹ Cf. G. PASCUCI (1961,141).

chevronné et prévoyant tel que Corbulon.

Un mouvement analogue, du général au particulier, est présent dans le passage suivant de Sénèque, mais dans ce cas, la principale est négative :

(8c) Sen. *De uita beata* 11,1 : *Non uoco autem sapientem, supra quem quicumque est, **nedum** uoluptas.*

"Je n'appelle pas sage celui au-dessus de qui il y a quoi que ce soit, **à plus forte raison** le plaisir."

Autre traduction :

« But I do not call him a wise man who is dominated by anything, **still less** by pleasure. » (traduction J. W. Basore, 1932, coll. Loeb)

La première partie de cet énoncé est générique : *quicumque* a le sens de "n'importe quelle chose", avec une nuance négative liée au jugement du locuteur ("une chose qui ne devrait pas exister").

La seconde proposition introduit un élément précis, mais plus grave et défavorable ("moins que tout le plaisir").

9. LATIN POST-CLASSIQUE

Nedum demeure en latin post-classique un adverbe focalisant un *posé*, avec une valeur d'intensifieur.

Souvent dans cette phase de la latinité, la proposition où se trouve *nedum* est positive :

(9a) Liv. 45,29,2 : *insueta omnia oculis auribusque, quae **uel** socios, **nedum** hostis uictos, terrere possent.*

"Tous usages inhabituels pour leurs yeux comme pour leurs oreilles, et qui pouvaient effrayer **même** des alliés, **à plus forte raison** des ennemis vaincus." (traduction P. Jal, CUF)

(9b) Tac. *dial.* 25,2 : *ne illi quidem parti sermonis eius repugno, si (comminus)¹⁰ fatetur pluris formas dicendi **etiam** **iisdem** **saeculis**, **nedum** **diuersis** extitisse.*

"Je ne rejette pas même cette partie de son exposé si ... il avoue qu'il y a eu plusieurs genres d'éloquence dans le même siècle, et **à plus forte raison** dans des siècles différents."

¹⁰ La leçon *comminus* est considérée comme douteuse par H. Goelzer dans l'édition de H. Goelzer et H. Bornecque, Paris, Belles Lettres, CUF, 1936.

Autre traduction :

« Je ne répugne même pas à admettre cette partie de son exposé ... il avoue qu'il y a eu plusieurs genres d'éloquence dans le même siècle, **à plus forte raison** dans des siècles différents. » (traduction H. Bornecque, 1936, CUF)

L'emploi positif se confirme chez les auteurs postérieurs, peut-être parce que les locuteurs n'avaient plus gardé la conscience de la valeur étymologique d'origine des deux éléments qui constituent l'adverbe et aussi à cause de l'influence de la proposition corrélée lorsqu'elle était positive.

10. PARALLÉLISME

Signalons au passage un parallélisme : dans l'emploi négatif, la première proposition était souvent introduite par *ne ... quidem*, adverbe scalaire et focalisateur, qui emphatise la négation de la prédication par un procédé argumentatif ; dans l'emploi positif on enregistre l'adverbe *etiam* "même" qui correspond à *ne ... quidem* sur l'échelle positive¹¹, selon la loi de "l'inversion argumentative" (Moeschler-Reboul 1994, 286) :

(10a) Colum. 8,11,1 (à propos des paons): *Harum autem decor auium **etiam** exteros, **nedum** dominos oblectat.*

"La beauté de ces oiseaux charme **même** les gens de l'extérieur, **à plus forte raison** les propriétaires."

Autre traduction :

« and the elegance of these birds delights **even** strangers, **much more** their owners. » (traduction E. S. Forster et Edward H. Heffner, 1954, coll. Loeb)

(10b) Val. Max. 3,2,24: *Ornamenta **etiam** legioni, **nedum** militi satis multa.*

"Décorations trop nombreuses **même** pour une légion, **à plus forte raison** pour un soldat."

On ne parlera pourtant pas d'un procès achevé du sens négatif au positif, parce que chez les auteurs post-classiques l'emploi négatif, par l'influence de la proposition corrélée, continue à côté de l'emploi positif :

¹¹ Pour le fonctionnement argumentatif d'*etiam* et de *ne ... quidem*, cf. A. ORLANDINI (2001).

(11a) Curt. 7,4,4 : *in loca naturae situ tuta, tot fluminibus obiectis, tot montium latebris, inter quas deprehensus hostis **ne** fugae **quidem, nedum** resistendi occasionem fuerit habiturus.*

« dans des endroits protégés par leur situation naturelle, avec tant de rivières faisant obstacle, avec tant de cachettes dans les montagnes, entre lesquelles l'ennemi, surpris, n'aurait **pas même** eu l'occasion de fuir et **encore moins** de se défendre. »

Autre traduction :

« ... ils n'auraient pas eu l'occasion de fuir ni, **à plus forte raison**, de se défendre. » (traduction H. Bardon, 1948, coll. CUF)

(11b) Sen. *benef.* 6,37,3 : ***Ne** in patrocinium **quidem, nedum** in gloriam est incendium extinxisse, quod feceris.*

"Il n'y a **pas même** d'excuse, **loin qu'il** y ait de l'honneur, à éteindre un incendie qu'on aurait allumé."

Autres traductions :

« To put out a fire that you yourself have caused does not excuse you - **still less** do you credit. » (traduction J. W. Basore, coll. Loeb)

Traduction littérale :

« Ce n'est **pas même** pour ta défense et **encore moins** pour ta gloire que tu as éteint un incendie que tu aurais allumé. »

(11c) Sen. *De constantia sapientis* 5,4 : *uirtutem autem non dat, ideo nec detrahit : libera est, inuiolabilis, immota, inconcussa, sic contra casus indurata, ut **ne** inclinari **quidem, nedum** uinci possit.*

« Or elle ne donne pas la vertu, donc elle ne la retire pas non plus ; celle-ci est indépendante, inviolable, immuable, inébranlable, et si bien endurcie contre les coups du sort que, **loin de** la faire succomber, ils **ne** la font **même pas** fléchir. » (traduction R. Waltz, 1927, CUF)

Traductions littérales :

« la vertu est tellement endurcie contre les malheurs qu'on **ne** la fait **même pas** fléchir et **encore moins** succomber. »

« la vertu est tellement endurcie contre les malheurs qu'elle n'est **même pas** ébranlée et **encore moins** vaincue. »

Comme exemple de la tendance de *nedum* à exprimer aussi un sens positif, on peut mentionner dans la correspondance de Cicéron le passage suivant, qui offre un emploi 'inversé' avec *sed etiam*:

(12) Cic. *Att.* 9,7a,1 : *Balbus et Oppius s. d. M. Ciceroni.*

***Nedum** hominum humilium, ut nos sumus, **sed etiam** amplissimorum uirorum consilia ex euentu, non ex uoluntate a plerisque probari solent.*

"**À plus forte raison** les décisions des hommes communs comme nous, **mais aussi** celles des personnages les plus illustres sont en général évaluées d'après le résultat, non d'après les intentions."¹²

¹² J. Beaujeu dans son édition Cic. *Att.* CCCLXIII (CUF, Correspondance volume V,

Selon nous, dans ce passage, l'antéposition et la corrélation avec *sed etiam* n'attribuent pas à *nedum* la valeur de *non solum*. *Nedum* garde ici la fonction de focalisateur d'un posé *tanto magis* ("À plus forte raison"), renforcée par la place à l'initiale de la lettre. Malgré l'inversion, le mouvement argumentatif reste le même.

11. GRAMMATICALISATION, RÔLE PRAGMATIQUE

Nedum a complété son évolution, selon un processus de grammaticalisation confirmé par le changement catégoriel : de conjonction paratactique de sens prohibitif dans la langue archaïque à adverbe focalisateur d'un posé formulé dans la proposition corrélée¹³.

Au changement catégoriel correspond un autre rôle fonctionnel où, toutefois, il est encore possible de retrouver une trace de l'ancien prohibitif, mais qui opère à un autre niveau sémantique.

Nedum est un adverbe d'un registre familier¹⁴, et, en effet, son rôle fondamental est pragmatique et il se déroule au niveau du 'speech act', de l'acte de langage.

La fonction discursive de l'adverbe *nedum* consiste à interdire à l'interlocuteur de formuler à propos de la prédication un jugement contraire aux implications du posé. Ce rôle dissuasif peut être paraphrasé par les tournures italienne "figuriamoci" et française "figurez-vous".

Ces tournures trouvent leur origine dans une structure paratactique, résultant de la juxtaposition de deux énoncés, dont le premier est présupposé et le second, impliqué dans le premier, est présenté à l'interlocuteur ('figurati', « figure-toi » 'figuratevi', « figurez-vous »),

1964) donne à la page 226 la traduction suivante : « Bien sûr que des gens de peu, comme nous, ne peuvent prétendre à mieux que les personnages les plus considérables, dont les conseils sont à l'ordinaire appréciés moins d'après l'intention que d'après l'événement. » Il explique dans la note 1 page 226, qu'il comprend *nedum* dans ce passage au sens de *non modo* et précise qu'il s'agirait d'un vulgare. C'est ainsi que se justifie sa traduction de bas niveau de langue par « Bien sûr que... ».

¹³ Cf. G. PASCUCCI (1961,144 *et passim*).

¹⁴ Cf. G. PASCUCCI (1961,151).

ou auto-adressé ('*figuriamoci*' « figurons-nous ») pour le dissuader à prendre en considération une possibilité qui à plus forte raison devrait déjà être exclue par ce qui est donné comme présupposé¹⁵.

La possibilité de la paraphrase métalinguistique "*Figuriamoci*", « figurons-nous » représente l'élément de continuité dans l'évolution, parce qu'elle appartient aussi bien aux emplois négatifs (*tanto minus*) qu'aux emplois positifs (*tanto magis*) de l'adverbe.

12. CONCLUSION

Les emplois de *nedum* sont intéressants du point de vue et de la synchronie et de la diachronie du latin.

À l'époque des Comiques, entre Plaute et Térence on peut saisir sa genèse comme lexème prohibitif (lié à son origine, en concurrence avec *ne*) dans des structures paratactiques, articulées sur deux phrases ou propositions, dont la première présente une assertion qui est présupposée.

La seconde phrase ou proposition, introduite par *nedum*, réalise la prohibition, marquée par le mode subjonctif jusqu'à la prose classique.

Nedum peut avoir un sens négatif ou un sens positif, le plus souvent par rapport à la proposition corrélée.

Le sens négatif peut être engendré par des adverbes tels que *vix*, *aegre* dans la première phrase.

Les deux valeurs de « à plus forte raison non » (*tanto minus*) et de « à plus forte raison » (*tanto magis*), bien représentées dans la poésie et la prose de l'époque augustéenne, continuent à coexister en latin tardif.

Un contexte privilégié pour le développement de la valeur positive est l'opposition entre antonymes ou celle d'une partie par rapport à la totalité, en particulier dans des structures brachilogiques où *nedum* focalise un seul mot.

¹⁵ O. RIEMANN (1935, 555) attribue à cet emploi de *ne* ou de *nedum* une valeur finale. En particulier, par rapport au passage Plaut., *Amph.* 330, il suggère l'interprétation suivante : "(Je dis cela) pour que tu ne croies pas, etc." ; un énoncé qui, par abréviation, aurait abouti à : - *Vix incedo inanis, ne (ou nedum) cum onere ire possim*". Telle était aussi l'interprétation de LINDSAY (1895), qui avait paraphrasé le passage de Térence (*Heaut.* 452) par : "*ne(dum) tu te posse credas dico, satrapam non posse*".

BIBLIOGRAPHIE

- J. VAN DER AUWERA & L. VAN ALSENOY, 2010, "Indefinite pronouns, synchrony and diachrony: Comments on Willis", in: P. Larrivée & Richard P. Ingham (eds.), *The Evolution of Negation. Beyond the Jespersen Cycle, Trends in Linguistics 235*. Amsterdam, De Gruyter Mouton, 325-345.
- DUCROT, O., 1980, *Les échelles argumentatives*, Paris, Minuit.
- FAUCONNIER, G., 1977, "Polarité syntaxique et sémantique", *Linguisticae Investigationes 1*, 1-38.
- FLEISCHMAN, S., 1999, "Pragmatic markers in comparative perspective", Paper presented at PRAGMA 99, Tel Aviv, Israel.
- HASPELMATH, M., 1997, *Indefinite Pronouns*, Oxford, Clarendon Press.
- HASPELMATH, M., 2004, "Coordinating constructions. An overview", in: M. Haspelmath (ed.) *Coordinating Constructions*, Amsterdam-Philadelphia, J. Benjamins, p. 3-39.
- JÄGER, A., 2007, "On the diachrony of polarity types of indefinites", in: H. Zeijstra & J.-Ph. Soehn (eds.), *Proceedings of the Workshop on Negation and polarity (on line)*, 78-84.
- JESPERSEN, O., 1924, *The Philosophy of Grammar*, London, Allen and Unwin.
- LARRIVÉE, P., 2010, "Is there a Jespersen cycle?", in: P. Larrivée & Richard P. Ingham (eds.), *The Evolution of Negation. Beyond the Jespersen Cycle, Trends in Linguistics 235*. Amsterdam, De Gruyter Mouton, 1-22.
- MEDINA GRANDA, R., & ORLANDINI, A., & POCETTI, P., 2012, "Les connecteurs transphrastiques du latin tardif et leurs évolutions romanes", in : F. Biville & M-K. Lhommé & D. Vallat (éds.), *Latin Vulgaire-Latin Tardif IX*, Lyon, Collection de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée 49, Série linguistique et philologique 8, 453-466.

MOESCHLER, J., & A., REBOUL, 1994, *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Paris, Seuil.

ORLANDINI, A., 2001, *Négation et argumentation en latin. Grammaire Fondamentale du Latin. Tome VIII*, Bibliothèque d'Études Classiques, Louvain-Paris, Peeters.

ORLANDINI, A., & POCETTI, P., 2013, "Minus entre comparaison et coordination", *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*.

PASCUCCI, G., 1961, « Nedum », *Studi Italiani di Filologia Classica* 33, 127-153.

RIEMANN, O., 1935⁷, *Syntaxe latine. D'après les principes de la grammaire historique*, Paris, Klincksieck.

WILLIS, D., 2010, "Negative polarity and quantifier cycle : Comparative diachronic perspectives from European languages", in : P. Larrivée & Richard P. Ingham (eds.), *The Evolution of Negation. Beyond the Jespersen Cycle, Trends in Linguistics* 235. Amsterdam, De Gruyter Mouton, 285-323.

WÖLFFLIN, E., 1879, *Lateinische und romanische Komparation*, Erlangen, reimpr. 1933, in : *Ausgewählte Schriften*, Leipzig, Dieterich'schen Verlagsbuchhandlung, p.126-192.